

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Vendredi 2 février 2024

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Maxime LE LEPVRIER
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Claudine CAUMONT
- Katy COSQUER
- Kevin LE COENT
- Emmanuelle MARESCA

1- Présentation de la future repreneuse du bar-tabac l'Argoad

Le commerce de la commune sera repris par Jade LENGLEZ. L'ouverture est estimée mi-avril 2024. Quelques travaux de peinture et d'agencement intérieur

Le but est de continuer la vente de tabac, le point poste, le dépôt de pain, l'épicerie, proposer des produits locaux, organiser une consigne sur les bouteilles en verre (« Breizh[...]»). La signalisation/enseigne sera revue pour être bien visible depuis l'extérieur.

Horaires estimés :

Du mardi au samedi : 08h00-13h00 / 16h00-20h00 (22h00 le samedi)

Le dimanche 08h00-14h30

Fermeture le dimanche après-midi et lundi

2- Orientations budgétaires 2024

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 291 257,69 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 420 246,04 €.

Soit un résultat de 128 988,35 €

Le résultat N-1 reporté au budget du commerce dissous étant de 22 998,42 €, le résultat net de fonctionnement est donc de 151 986,77 €.

Les dépenses d'investissement se montent à 184 410,95 €

Les recettes sont de 168 552,31 €

Soit un déficit d'investissement de - 15 858,64 €

Le résultat N-1 reporté étant de 68 765,42 €, le résultat net d'investissement est donc de 52 906,78 €.

Le résultat d'ensemble du budget commune est donc positif et est égal de 204 893,55 €.

3- Tarifs 2024

Salle polyvalente (si chauffage : + 40 €)

BANQUET	1 REPAS	2 REPAS
Personnes de la commune	170 €	200 €
Personnes hors commune	190 €	220 €

Salle polyvalente + auvent : 250 €

BAL OU SPECTACLE - MATINEE OU SOIREE (LOTO ...) - VIN D'HONNEUR
Association de la commune : 70 €
Personnes, à titre privé de la commune : 70 €
Association hors commune : 100 €
Concours de cartes : 50 €

Petite salle

Auvent

BANQUET	1 REPAS	2 REPAS	BANQUET	1 REPAS	2 REPAS
Personnes commune	70 €	90 €	Personnes commune	70 €	90 €
Personnes hors commune	80 €	100 €	Personnes hors commune	80 €	100 €
Réception et goûter	30 €		Réception et goûter	30 €	
Réunion	20 €		Réunion	20 €	

Vaisselle

Forfait vaisselle perdue ou cassée : 2 € l'unité (assiette, verre, couteau, fourchette, cuillère)

Location 1 table en bois + 2 bancs : 5 € (gratuit aux associations de la commune qui en feront la demande). En cas de casse, le matériel sera remboursé.

Concession cimetièrè

Durée 30 ans	2.50 m ²	90 €
Durée 50 ans	2.50 m ²	150 €
Pour les surfaces supérieures, le m ² supplémentaire est à 60 €		
COLUMBARIUM : caveautin : vente 400 € - concession 50 € - plaque 40 €		

4- Ouverture de crédits en investissement

Le conseil municipal décide de l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2023 :

- Chapitre 23 : immobilisations en cours
 - o Compte 2313 : 47 538 €
- Chapitre 21 : immobilisations en cours
 - o Compte 2184 : 390 €
 - o Compte 2181 : 1925 €
 - o Compte 2183 : 500 €
 - o Compte 2188 : 250 €

5- Fonds concours de la CCKB

Le conseil municipal valide le contenu de la convention entre la commune et la communauté de communes du Kreiz Breizh, concernant le versement d'un fonds de concours de 11 757 € pour divers investissements communaux.

6- Organisation du temps scolaire rentrée 2024

Le conseil municipal est favorable au maintien de la semaine à 4 jours d'école à la rentrée 2024. La dérogation est donc renouvelée. Cette proposition sera présentée au conseil des écoles.

7- Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Bretagne

Le comité syndical du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne a prescrit l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) et a fixé dans le cadre des règles d'urbanisme applicables différents objectifs qui ont été présentés.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Centre Ouest Bretagne.

8- Questions diverses : point sur les travaux

Portage de repas : il a été proposé, lors d'une réunion organisée par le SAD du Corong, que chaque commune gère la livraison des repas fabriqués à l'EHPAD de Saint Nicolas du Pélem, en liaison chaude vers les administrés respectifs en prenant contact au préalable avec eux. Il ne serait pas fait appel au SAD du Corong pour la gestion des appels, les annulations, les nouvelles demandes et la facturation. Le prix du repas serait de 12,50 €.

Le conseil municipal a émis favorable pour l'ensemble.

L'éclairage va être installé à la chapelle Saint Laurent (les gaines sont déjà installées).

Devis pour curage sur les voies communales (entreprise Olivier LE TALLEC) : 2,28 € TTC/mètre. Il a été validé par le conseil municipal.